



DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2023-2024



Date limite de dépôt

Réinscription : 31 juillet 2023 / Inscription : 30 septembre 2023

CONTACT / INFORMATIONS : adhesions@triel-handball.org

CERTIFICAT MEDICAL ou ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE

→ Pour les mineurs :

QUESTIONNAIRE de SANTE pour MINEUR uniquement

→ Pour les majeurs :

ATTESTATION QUESTIONNAIRE de SANTE si votre ancien certificat médical à moins de 3 ans au 01/06/2023, sinon nouveau **CERTIFICAT MEDICAL**

Pour le **CERTIFICAT MEDICAL**, privilégiez l'utilisation du modèle de certificat médical FFHB fourni ou s'assurer que les informations suivantes sont bien indiquées sur votre certificat médical :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Mention « **apte à la pratique du handball en compétition** »
- Tampon et signature du médecin

Etape 1 : Dossier d'inscription à remettre

La première étape à faire pour vous inscrire pour la saison 2023-2024, est de nous remettre les documents suivants :

- BULLETIN D'ADHESION SAISON 2023-2024** (complété et signé)
- REGLEMENT COMPLET DE LA COTISATION INDIVIDUELLE**

Etape 2 : Documents online à compléter (ou à nous déposer avec le dossier d'inscription)

Dès réception du dossier d'inscription par le TCHH, nous procéderons à la création de de votre licence auprès de la FFHB. Vous recevrez alors un courriel de GESTHAND (site officiel de la FFHB de la gestion des licences) vous invitant à compléter votre dossier online avec les documents suivants :

- 1 PHOTO D'IDENTITE**
- AUTORISATION PARENTALE FFHB** (uniquement pour les mineurs)
- CERTIFICAT MEDICAL ou ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTE (AQS)**
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE** (ou **PASSEPORT** ou **Extrait LIVRET DE FAMILLE**)

Etape 3 : Validation du TCHH et émission de la licence FFHB

Une fois les documents mis en ligne, le TCHH procédera à la vérification de ceux-ci et leur validation. Si tout est conforme, vous recevrez sous 48 h par mail votre licence FFHB pour la saison 2023-2024. Dans le cas contraire vous serez invité à corriger les documents déposés.

MUTATION (changement de club)

Limite pour les mutations sans autorisation du club sortant : **31 juillet 2023**
Au-delà de cette date, une autorisation du club quitté devra obligatoirement être fournie.

Les frais de mutations (réclamé par la FFHB) restent à la charge du licencié et sont à régler lors de l'adhésion au club.

COTISATION INDIVIDUELLE ANNUELLE

SAISON 2023-2024

Année de naissance	Catégorie	Total cotisation Individuelle
>=2015	U09	140,00 €
2013 - 2014	U11	150,00 €
2011 - 2012	U13	180,00 €
2009 - 2010	U15	
2006 → 2008	U18	200,00 €
<=2005	SENIOR	240,00 €
Arbitre/Entraîneur avec licence joueur		80,00 €
Frais de mutation	U15/U18	85,00 €
	SENIOR	160,00 €

Réductions sur la cotisation individuelle

(hors tarif Arbitre/Entraîneur et Frais de mutation)

Réduction Familiale (au sein de la même famille) :

- sur la 2^{ème} cotisation : -10%
- sur la 3^{ème} cotisation : -15%
- sur la 4^{ème} cotisation : -20%

COMMENT REGLER SA COTISATION ?

Carte bancaire



Le paiement par CB se fait via le site CIC PAY ASSO dédié au TCHH.
Lien depuis le site internet du club (page Adhésion) ou scanner ce QR Code ou lors des permanences du club au COSEC.



Chèque bancaire

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TCHH
Possibilité d'établir 3 chèques pour le paiement de la cotisation dans les conditions suivantes :

- Cheque n° 1 = 50% encaissé lors de la délivrance de la licence
- Cheque n° 2 = 25% encaissé le 01 décembre 2023
- Cheque n° 3 = 25% encaissé le 01 février 2024

Espèces

Coupon Sport ANCV



Pass Plus 78

Jeune yvelinois de la 6^e à la majorité



60 € maxi pour régler votre cotisation

Inscription préalable sur le site www.passplus.fr obligatoire

Fournir au club le ticket dématérialisé fourni par PASS PLUS 78 ou la copie de la carte PASS PLUS 78 de l'adhérent

Pass'Sport

(Ministère des Sports)

50 € attribué selon conditions (cf. <https://pass.sports.gouv.fr/>)

Fournir le code individuel au nom de l'adhérent